

## DÉLIBÉRATION N° 15/173

Séance du jeudi 10 décembre 2015

### Décision de Budget Initial 2016

**Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le jeudi 10 décembre 2015,**

- Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,
- Vu** l'article 9, alinéa 4 du décret susvisé,
- Vu** le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M Bruno Maquart,
- Vu** les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

### DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1061 ETPT sous plafond et 9 ETPT hors plafond
- Autorisations d'engagement dont :
  - ° 66.602.000 € personnel
  - ° 49.356.309 € fonctionnement
  - ° 17.496.554 € investissement
- Crédits de paiement dont :
  - ° 66.602.000 € personnel
  - ° 53.732.147 € fonctionnement
  - ° 17.740.812 € investissement
- 237.607 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 237.607 € de variation trésorerie
- -2.599.144 € de résultat patrimonial
- +2.920.856 € de capacité d'autofinancement
- +237.607 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris,  
le 10 décembre 2015

Le président du conseil d'administration

  
Bruno Maquart